

Accusé de réception en préfecture  
034-263401457-20240329-01-2024-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024



VILLE DE  
**VENDARGUES**

C.C.A.S.

# RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Conseil d'administration du 29/03/2024

Accusé de réception en préfecture  
034-263401457-20240329-01-2024-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

## Sommaire

1	Eléments de contexte .....	4
2	Priorités du budget .....	4
3	Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement ...	5
3.1	Section de fonctionnement .....	5
3.1.1	Dépenses de fonctionnement .....	5
3.1.2	Recettes de fonctionnement.....	6
3.2	Section d'investissement .....	7
3.2.1	Dépenses d'investissement .....	7
3.2.2	Recettes d'investissement.....	7
4	Répartition des dépenses et recettes du BP 2024.....	7

## 1 Eléments de contexte

L'exercice 2023 du budget CCAS se clôture avec un excédent global de 15 367.03 €, en très net recul au regard de l'exercice précédent (-20 653.53 €).

Pour l'exercice 2024, la forte inflation constatée sur les deux derniers exercices devrait se stabiliser. Cependant les prix de l'alimentation et de l'énergie restent à des niveaux élevés, et par voie de conséquence fragilisant un peu plus les personnes en difficulté, qui pourraient avoir recours aux aides du CCAS.

Le résultat d'exercice 2023 déficitaire (-20 653.53) est compensé par un excédent reporté important des exercices précédents. Ce déficit, désormais structurel, devrait être comblé par un abondement de la participation communale de 15 000 € pour l'exercice 2024, portant ainsi le montant de la subvention d'équilibre à 75 000 €. Ceci permettra de garantir l'action du CCAS et la déclinaison des principaux enjeux notamment identifiés lors de l'établissement de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS).

## 2 Priorités du budget

Tout comme les années précédentes, le budget CCAS 2024 aura pour principal objectif de soutenir les personnes en difficulté et d'attribuer les aides sociales suivantes :

- Aides alimentaires (colis,...)
- Aides et secours exceptionnels aux familles en difficulté (aide au règlement de certaines factures prioritaires, aides aux appareillages handicapés, aides aux soins, aides à domicile, ...)

D'autres actions telles que l'animation d'ateliers mémoire, activités physiques adaptées, ..., et le versement de subventions aux associations participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur la commune (FNATH, Banque alimentaire de l'Hérault, Secours catholique, Restaurants du cœur, ...)

Il devrait aussi prendre en charge, comme tous les ans, les frais d'organisation du repas annuel des aînés (+ 65 ans), les colis de fin d'année (75 ans et +), la célébration des anniversaires de nos aînés à l'occasion de leurs 90 ans ou 100 ans et autres animations diverses.

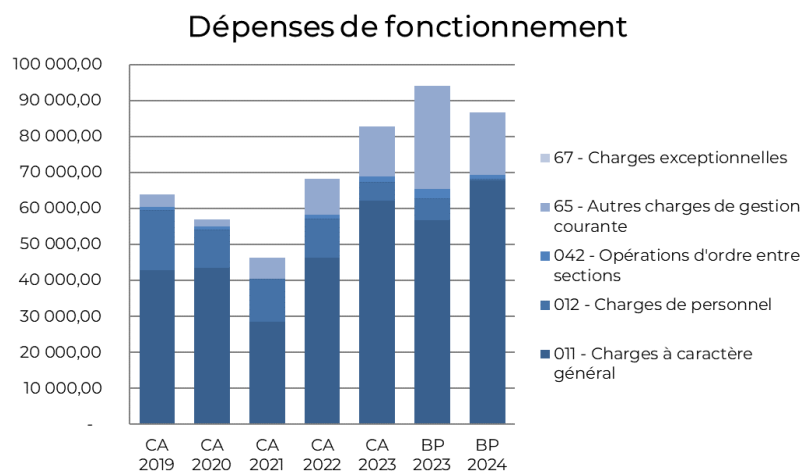
### 3 Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

Le budget prévisionnel 2024 du CCAS s'établirait équilibré en recettes et en dépenses à 86 787,57 € pour le fonctionnement et à 5 079,46 € pour l'investissement. Ce budget est en diminution en raison du report de fonctionnement bien moins important que l'année précédente, mais compensé en partie par l'augmentation de la participation communale.

#### 3.1 Section de fonctionnement

##### 3.1.1 Dépenses de fonctionnement

Chapitre	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	42 880,52	43 436,80	28 466,87	46 293,31	62 117,05	56 860,00	67 905,00
012 - Charges de personnel	16 727,08	10 715,86	12 113,88	11 036,98	5 354,18	6 000,00	420,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	967,81	967,81	-	1 055,83	1 549,84	2 550,00	1 100,00
65 - Autres charges de gestion courante	3 466,32	1 870,57	5 691,20	9 997,13	13 876,00	28 654,64	17 362,57
67 - Charges exceptionnelles							
<b>Total général</b>	<b>64 041,73</b>	<b>56 991,04</b>	<b>46 271,95</b>	<b>68 383,25</b>	<b>82 897,07</b>	<b>94 064,64</b>	<b>86 787,57</b>



#### Chapitre 011 – charges à caractère général :

Le chapitre des charges à caractère général prévoit les diverses charges liées au fonctionnement du service parmi lesquelles :

- l'organisation des diverses animations du CCAS dont le repas des aînés et le bal, la distribution des colis de Noël, les activités physiques adaptées,
- la tenue des permanences juridiques du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDF),
- les charges diverses liées au fonctionnement courant du service (frais de maintenance, achats de fournitures de petits équipements et de fournitures administratives, frais de photocopies,...),
- les frais occasionnés pour honorer les aînés de la commune fêtant leurs 90 ans ou 100 ans.

## Chapitre 012 – charges de personnel

Ce chapitre prévoit pour 2024 exclusivement les dépenses nécessaires à une régularisation de charges sociales de 420 € à verser à l'IRCANTEC.

## Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

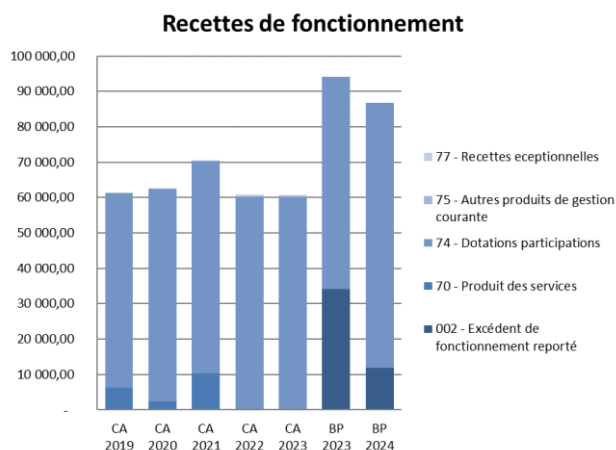
Ce chapitre comptabilise les diverses subventions versées à des associations parmi lesquelles la Banque alimentaire de l'Hérault, la FNATH, la Fédération des aveugles amblyopes France, les Restos du cœur, le Secours catholique, la Ligue contre le cancer, ainsi que les aides et secours exceptionnels aux particuliers.

## Chapitre 042 – opération d'ordre de section à section

Ce chapitre retrace les opérations comptables liées aux amortissements des immobilisations (ordinateurs, mobiliers,...).

### 3.1.2 Recettes de fonctionnement

Chapitre	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2023	BP 2024
002 - Excédent de fonctionnement reporté						34 064,64	11 787,57
70 - Produit des services	6 181,75	2 356,11	10 383,70	167,39			
74 - Dotations participations	55 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	75 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	0,08	1,01	0,43	0,56	620,00		
77 - Recettes exceptionnelles	80,00		150,00	650,00			
<b>Total général</b>	<b>61 261,83</b>	<b>62 357,12</b>	<b>70 534,13</b>	<b>60 817,95</b>	<b>60 620,00</b>	<b>94 064,64</b>	<b>86 787,57</b>



La principale recette de fonctionnement du budget CCAS est constituée par la subvention annuelle octroyée par le budget de la ville de Vendargues qui représente 75 000 € (chapitre 74), le complément étant constitué du report de l'excédent de l'année précédente (11 787,57 €).

## 3.2 Section d'investissement

### 3.2.1 Dépenses d'investissement

Chapitre	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2023	BP 2024
21 - Immobilisations coporelles	-	-	449,00	2 472,00	-	4 545,97	5 079,46
<b>Total général</b>	-	-	449,00	2 472,00	-	4 545,97	5 079,46

Serait inscrits au budget primitif des crédits permettant le renouvellement et/ou des acquisitions complémentaires d'immobilisations pour un montant d'un peu plus de 5.000 €.

### 3.2.2 Recettes d'investissement

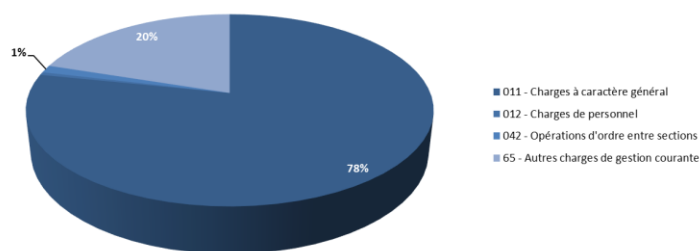
Chapitre	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2023	BP 2024
001 - Excédent d'investissement reporté					-	1 995,97	3 579,46
10 - Dotations fonds divers et réserves			793,80		73,65		400,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	967,81	967,81		1 055,83	1 549,84	2 550,00	1 100,00
<b>Total général</b>	967,81	967,81	793,80	1 055,83	1 623,49	4 545,97	5 079,46

Le chapitre 10 prévoit le versement du FCTVA pour un montant de 400 € (reversement d'une fraction de la TVA payée sur des acquisitions faites en 2022).

Le chapitre 040 qui comptabilise les recettes liées aux opérations comptables liées aux amortissements des immobilisations, devrait s'élever à 1 100 €.

## 4 Répartition des dépenses et recettes du BP 2024

### Dépenses de fonctionnement



### Recettes de fonctionnement

